

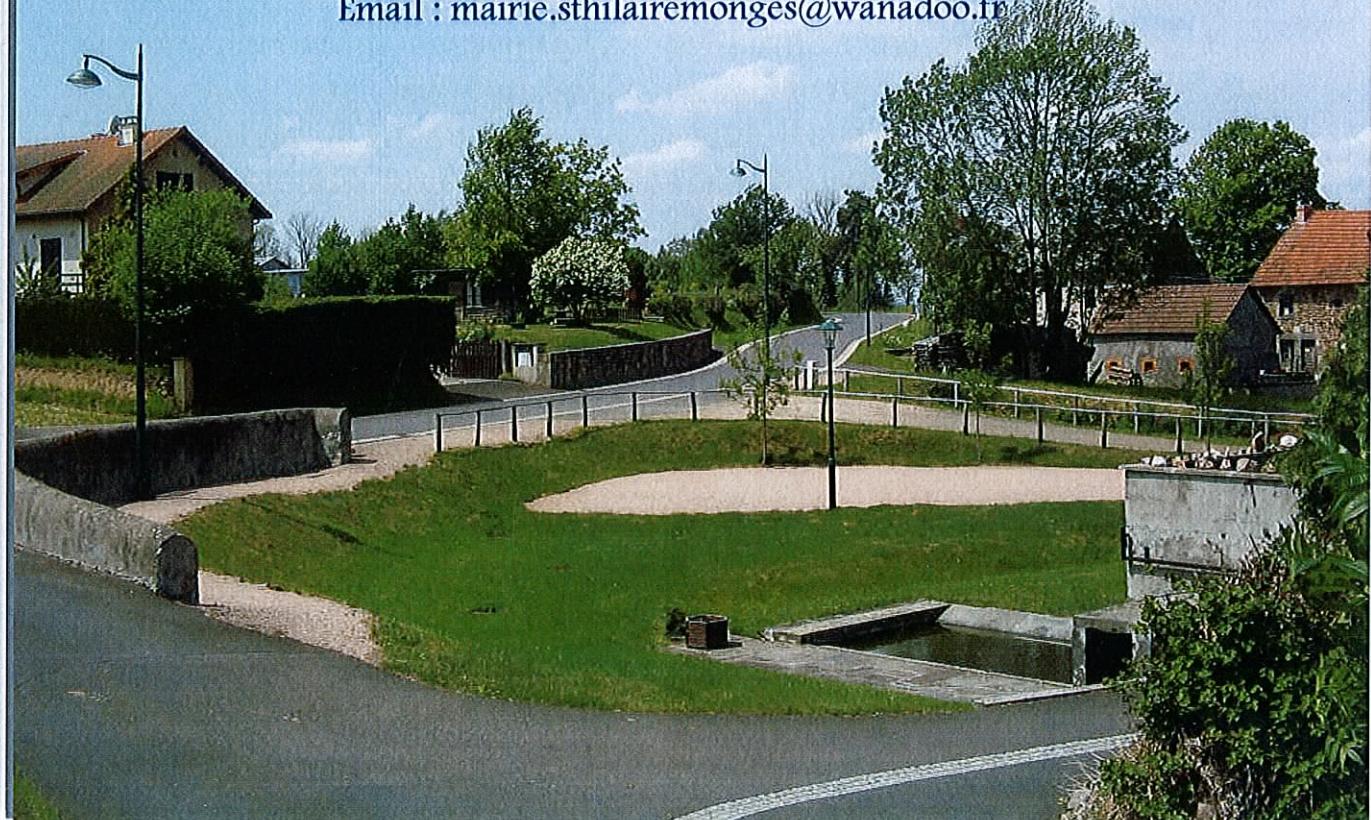
DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

DICRIM

MAIRIE DE ST HILAIRE LES MONGES

Tél : 04.73.79.91.23

Email : mairie.sthilairemonges@wanadoo.fr



Document à conserver

Edition décembre 2011

EDITORIAL

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants de Saint-Hilaire-Les-Monges est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés à ce jour, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement.

Ce *DICRIM* ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie pour lequel vous êtes régulièrement alertés par mes services.

Bien appréhender les dangers, c'est aussi mieux apprécier la chance que nous avons de vivre dans un environnement de qualité.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le Maire,



Jean BOURDEIX

Cadre législatif

- L'article L125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.
- Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n° 2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en 3 grandes familles:

- **les risques naturels** : inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique.
- **les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaire, rupture de barrage,
- **les risques de transport de matières dangereuses** : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- *une faible fréquence* : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,
- *une énorme gravité* : nombreuses victimes, dommages importants aux biens, à l'environnement et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes,...) non traités dans ce dossier.



RISQUE FEUX DE FORêt

Les feux de forêt sont des sinistres qui se déclarent dans une formation naturelle qui peut être de type forestière (forêt de feuillus, de conifères ou mixtes), subforestière (maquis, garrigues ou landes) ou encore de type herbacée (prairies, pelouses, ...).

Un feu peut prendre différentes formes selon les caractéristiques de la végétation dans laquelle il se développe. Par ses effets, le feu est un agent de destruction aussi bien pour les hommes et leurs activités que pour l'environnement.

On distingue trois types de feu. Ils peuvent se produire simultanément sur une même zone.

~ Les feux de sol qui brûlent la matière organique contenue dans la litière, l'humus ou les tourbières. Leur vitesse de propagation est faible. Bien que peu virulents, ils peuvent être très destructeurs en s'attaquant aux systèmes souterrains des végétaux. Ils peuvent également couver en profondeur ce qui rend plus difficile leur extinction complète.

~ Les feux de surface qui brûlent les strates basses de la végétation, c'est-à-dire la partie supérieure de la litière, la strate herbacée et les ligneux bas. Ils affectent la garrigue ou les landes. Leur propagation peut être rapide lorsqu'ils se développent librement et que les conditions de vent ou de relief y sont favorables (feux de pente)

~ Les feux de cimes qui brûlent la partie supérieure des arbres et forment une couronne de feu. Ils libèrent en général de grandes quantités d'énergie et leur vitesse de propagation est très élevée. Ils sont d'autant plus intenses et difficiles à contrôler que le vent est fort et la végétation sèche.

Les facteurs favorisant le risque d'incendie de forêt :

- ⇒ Augmentation des surfaces boisées du fait de la déprise agricole ou forestière,
- ⇒ Absence ou mauvais entretien du fait du nombre important de propriétaires,
- ⇒ Difficulté d'accès pour les engins des sapeurs-pompiers,
- ⇒ Sécheresse importante ces dernières années.

Les causes des incendies de forêts

On distingue quatre grandes catégories de causes de départs de feux :

- ⇒ Les causes inconnues
- ⇒ Les causes d'origine naturelle
- ⇒ Les causes d'origine humaine involontaire ou accidentelle
- ⇒ Les causes d'origine humaine volontaire

SITUATION

La commune de Saint-Hilaire-Les-Monges peut être concernée par ce type de risque.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ : s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde. Débroussailler chaque année autour des habitations, et ensuite aussi souvent que nécessaire pendant la saison sèche, ne pas entreposer les réserves de combustible (bois, fuel) près de la maison.

ALERTE : Les feux de forêt sur la commune sont très rares, superficiels et très localisés, et ne favorisent pas une alerte efficace.

La meilleure prévention consiste à être vigilant dans les zones concernées.

Si vous êtes témoin d'un départ de feu : informer les pompiers (18 ou 112) le plus vite et le plus précisément possible, ne raccrocher qu'après validation par les pompiers.

1 - Pendant l'évènement

Garder son calme

Ne pas chercher à passer coûte que coûte

S'éloigner dos au vent

Repérer les chemins d'évacuation pour se diriger vers une zone dégagée de végétation

Ne pas sortir de sa voiture et ne pas abandonnez votre véhicule au milieu de la chaussée

Ne vous approchez jamais d'un feu de forêt

Respirer à travers un linge humide pour se protéger de la fumée et fermer les issues de votre habitation

Ne sortez pas sans ordre des autorités

2 - Après l'évènement

Evaluer les dangers en éteignant les foyers résiduels

Evaluer les dégâts en procédant à une inspection complète des bâtiments

Porter assistance à vos voisins si nécessaire

Dans tous les cas respecter les consignes des autorités



RISQUE TEMPETE

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (ou dépression) où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...). Cette confrontation engendre un gradient de pression très élevé, à l'origine de vents violents accompagnés le plus souvent par des précipitations intenses (pluies, grêles...).

Des toitures emportées, des baies vitrées cassées, les réseaux aériens endommagés, des arbres arrachés.... Sont les dégâts le plus souvent constatés. Les pertes économiques consécutives aux destructions peuvent être parfois importantes. Les risques pour les personnes ne sont pas à négliger.

Impuissant face à l'occurrence du phénomène, l'homme peut en prévenir les effets par le biais de mesures d'ordre constructif, par la surveillance météorologique (prévision) et par l'information de la population et l'alerte.

- ⇒ Le respect des normes de construction en vigueur prenant en compte les risques dus aux vents (pentes de toits, orientation des ouvertures...)
- ⇒ La prévision météorologique qui permet d'effectuer des prévisions à une échéance de plusieurs jours.
- ⇒ L'information de la population.

SITUATION

La commune de Saint-Hilaire-Les-Monges peut être concernée (6, 7, 8, 9 et 10 novembre 1982).

CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous devez faire en cas de tempête

ALERTE : La procédure « Vigilance Météo » de Météo-France a pour objectif de décrire, le cas échéant, les dangers des conditions météorologiques des prochaines vingt-quatre heures et les comportements individuels à respecter.

CONSEQUENCE POSSIBLE :

Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes.

Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations, les plantations. Les massifs forestiers peuvent être fortement touchés. La circulation routière peut être rendue très difficile sur l'ensemble du réseau.

1 - Pendant l'évènement

Se déplacer le moins possible

Signaler votre départ et votre destination à vos proches

Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau

Se renseigner sur l'état des routes

2 - Après l'événement

S'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités

Réparer ce qui peut l'être sommairement

Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre

Evaluer les dangers

Ne pas monter sur les toits

Evaluer les dommages

Dans tous les cas respecter les consignes des autorités



RISQUE D'INONDATION, COULEES DE BOUE ET MOUVEMENTS DE TERRAINS

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.
Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol. Ce sont des phénomènes naturels d'origine très diverses.

SITUATION

La complexité géologique des terrains concernés rend parfois délicat le diagnostic du phénomène. La commune de Saint-Hilaire-Les-Monges peut être concernée par ce type de mouvement de terrain (25, 26, 27, 28 et 29 décembre 1999).

CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous devez faire en cas de risque d'inondation, coulées de boue et mouvement de terrain

ALERTE : Les phénomènes repérés sur la commune sont ponctuels, superficiels et très localisés, et ne favorisent pas une alerte efficace.
La meilleure prévention consiste à être vigilant dans les zones concernées.

1 - Pendant l'événement

Évacuez au plus vite latéralement les lieux ou évacuez les bâtiments

Ne revenez pas sur vos pas

Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé

2 - Après l'événement

Evaluer les dangers

Evaluer les dégâts

Dans tous les cas respecter les consignes des autorités

EN CAS D'EFFONDREMENT DE SOL

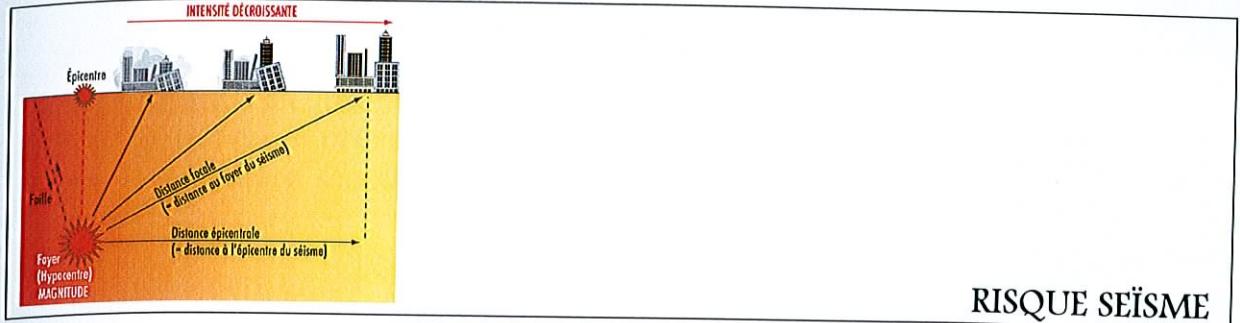
A l'intérieur A l'extérieur

Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas

Éloignez-vous de la zone dangereuse

Si vous avez connaissance (cartes anciennes, textes...) de l'existence d'anciennes mines, cavités ou autre pouvant entraîner des mouvements de terrain, veuillez en informer immédiatement la mairie.

Dans tous les cas respecter les consignes des autorités



Le risque sismique est présent partout à la surface du globe, son intensité variant d'une région à une autre. La région Auvergne connaît une sismicité modérée. Il se produit de très nombreux séismes tous les jours, mais la plupart ne sont pas ressentis par les humains.

La politique française de gestion de ce risque est fondée sur la prévention : information du citoyen, amélioration de la connaissance de l'aléa et du risque sismique, préparation des secours.

SITUATION

Le risque sismique est l'un des risques majeurs pour lequel on ne peut agir sur l'aléa. La commune de Saint-Hilaire-Les-Monges est classée dans une zone de faible sismicité (*zone de sismicité 2*).

CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous devez faire en cas de séisme

ALERTE : Il n'existe à l'heure actuel, aucun moyen de prévoir précisément où, quand et avec quelle puissance se produira un séisme. En effet, les signes précurseurs d'un séisme ne sont pas toujours identifiables et interprétables.

1 ~ Avant

Vérifier ou faire vérifier la vulnérabilité aux séismes de son habitation

Repérer les points de coupure du gaz, électricité et eau

Fixez les appareils et les meubles lourds

Préparer un plan de groupement familial

2 – pendant

⇒ A l'intérieur :

Se mettre près d'un mur porteur ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres

⇒ A l'extérieur :

Ne pas rester sous les fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer

⇒ En voiture :

S'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses

Se protéger la tête avec les bras

Ne pas allumer de flamme

3 ~ après

Sortir du bâtiment et ne pas se mettre sous, ou à côté, des fils électriques et de ce qui peut s'effondrer

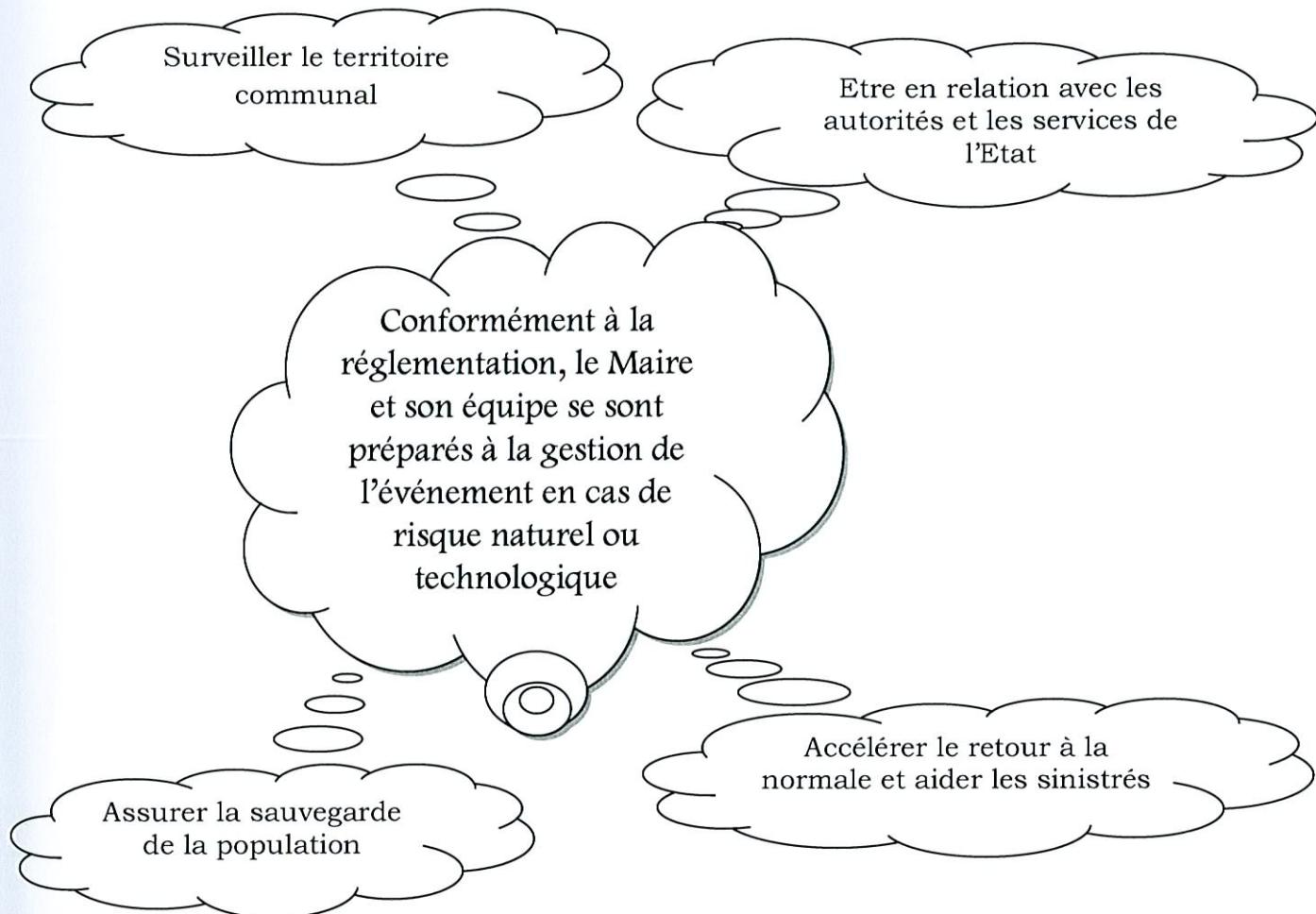
Couper l'eau, l'électricité et le gaz. En cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes. Se sauver et prévenir les autorités.

Après la première secousse, se méfier des répliques. Il peut y avoir d'autres secousses.

Dans tous les cas respecter les consignes des autorités

MESURES PRISES PAR L'EQUIPE MUNICIPALE

En cas d'évènement majeur, les cloches de l'église de Saint-Hilaire-Les-Monges retentiront de façon continue.



S'informer auprès de la mairie : 04.73.79.91.23

Ecoutez et respectez les consignes
sur France Bleu Pays d'Auvergne : 102.5 MHZ

Numéros d'urgence

Pompiers : 18 ou 112

Gendarmerie : 17 ou 112

SAMU : 15 ou 112